Mise en ligne le : 20/11/2026

Commune de Belleray
Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Verdun 2

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**9**	**9**

Date de convocation
05 novembre 2026

Mise en ligne
20 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize novembre à dix huit heures trente six minutes, le Conseil municipal de Belleray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Régis BROCARD, Maire de Belleray.

Présents : **Léa BOSCHIERO, Régis BROCARD, Zeliha COLLET, Denis COMMANDOUX, Roger GONTHIER, Florian LAMBRIX, Renaud LE MOUËLLIC, Sabine ROSATI, Marion VAUDOIS**

Absents : **Emmanuel LOMBARD, Laurence MERCIER**

Représentés : **-**

Madame Zeliha COLLET a été nommée secrétaire.

Objet : Repas des aînés
N° de délibération : 2026.11.05

Réunion conviviale par excellence, ce repas permet aux aînés du village de se retrouver et de passer ensemble un moment agréable. Le Conseil décide d'organiser ce repas le jeudi 26 novembre 2026.

La limite d'âge est fixée à l'année des 65 ans. Le repas se déroule à la salle des fêtes et cette année le traiteur proposé sera M. Pierre MASSON, de Verdun. La participation par invité est de 12 €.

L'animation musicale est assurée par M. Mickaël CLEMENT, selon un devis d'un montant total de 505 € TTC (350 € à l'orchestre et 155 € au GUSO).

Pour les personnes de plus de 75 ans absentes au repas, nous proposons l'achat d'un panier garni d'un montant de 13 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE, à l'unanimité des présents :

- l'organisation du repas des aînés

- l'achat de paniers garnis pour les personnes de plus de 75 ans absentes au repas

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire, Régis BROCARD

Recours, informations des usagers : Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Ces fiches vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais de recours etc... Elles vous seront adressées sur simple demande, par lettre ou téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy C.O N°28 5 place d la Carrière 54036 NANCY Tél 03.83.35.40.98